

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. L'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire est expirée. La Chambre reprend maintenant les travaux interrompus à six heures.

LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Batten.

M. le président: A l'ordre. La Chambre formée de nouveau en comité des subsides. Comme il est sept heures je quitte maintenant le fauteuil.

(La séance est suspendue à sept heures.)

Reprise de la séance

La séance est reprise à huit heures.

[Français]

M. le vice-président suppléant (M. Rinfret): A l'ordre. La Chambre, formée de nouveau en comité des subsides, passe à l'étude des prévisions budgétaires du ministère de la Justice pour l'année financière se terminant le 31 mars 1968.

M. Choquette: Monsieur le président, mes premières paroles seront pour rendre un témoignage bien mérité à la personne du ministre de la Justice (M. Trudeau), et c'est toujours un risque de lui rendre hommage quand on connaît sa grande humilité. Je ne crois pas que ce soit extravagant de dire qu'il est l'une des plus lumineuses acquisitions que le gouvernement a faites au cours des récents mois, et nous sommes fiers de le voir collaborer à la chose publique d'une manière aussi efficace et aussi dynamique.

Les quelques questions que je désire poser sont les suivantes: Premièrement, j'aimerais demander à l'honorable ministre de la Justice dans quelle mesure le gouvernement fédéral est disposé, tout en respectant les juridictions concernées, à prendre l'initiative ou à suggérer aux provinces d'établir un système de compensation en faveur des victimes de criminels ou des familles victimes des criminels.

Au cours des récentes années, plusieurs mesures visant à alléger le sort des criminels, des détenus, ont été mises de l'avant. Il est clair que la science, comme la sociologie, a progressé suffisamment pour nous montrer que certaines mesures étaient devenues une nécessité impérieuse dans ce sens-là.

Par ailleurs, ou plutôt parallèlement, devrais-je dire, il faudrait aussi avoir une pensée généreuse à l'égard des victimes de criminels.

On voit souvent des films, des programmes de télévision, destinés à nous démontrer les actes qui pèsent sur la conscience d'un détenu qui doit être conduit sous peu à la potence. Mais jamais dans ces films ou dans ces programmes-là on nous montre le sort affligeant qui frappe les familles de policiers qui sont morts au champ d'honneur, dans l'exercice de leurs fonctions.

Conséquemment, j'exhorte, de toutes mes forces, le gouvernement à entreprendre les démarches nécessaires pour qu'au Canada on établisse un système de compensation visant à venir en aide aux victimes ou aux familles desdites victimes de criminels qui sont mortes par suite de l'accomplissement d'un forfait.

La deuxième question que j'aimerais poser au ministre est la suivante: le ministre sait que la province de Québec a récemment institué une commission pour enquêter sur l'administration de la justice: J'aimerais savoir quel degré de collaboration unit le ministère fédéral de la Justice et la Commission récemment instituée par le gouvernement provincial à ce sujet.

Troisièmement, j'aimerais demander au ministre si, dans la réforme du code pénal, dans la loi cadre qu'il a l'intention de soumettre bientôt à l'approbation de la Chambre, on envisage la suppression de l'article 149 du Code criminel, c'est-à-dire, si on a l'intention d'imiter l'exemple donné par le Parlement de Westminster lorsqu'il a légiféré en matière d'homosexualité. Et je peux en parler avec autant plus d'objectivité que jamais je ne pourrai m'exposer à des critiques malveillantes.

Monsieur le président, une autre question, que je voudrais poser au ministre, a trait, celle-là, au problème constitutionnel. Le ministre des Forêts et du Développement rural (M. Sauvé) annonçait, il y a quelque temps, l'intention du gouvernement fédéral de démontrer la plus grande latitude possible au cours de la prochaine conférence fédérale-provinciale et d'accepter la discussion sur les sujets les plus étendus qui, nécessairement, se rattachent aux problèmes constitutionnels. On ne procéderait pas d'une manière restrictive, mais plutôt d'une façon aussi générale que possible.

J'aimerais savoir si, depuis que cette nouvelle intention du gouvernement fédéral a été signifiée par le truchement du ministre des Forêts et du Développement rural, le gouvernement fédéral a reçu jusqu'à maintenant, de la part des différentes autorités provinciales, certaines recommandations ou certaines suggestions relatives aux sujets qui doivent être débattus à cette conférence fédérale-provinciale de janvier prochain.